

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Orsay, le 12 mars 2018

### **Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay**

Lors de sa séance du mercredi 7 mars 2018, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a adopté les décisions suivantes :

#### **Le compte financier et le rapport de gestion 2017**

Le Conseil d'administration a approuvé le compte financier 2017 et son rapport de gestion consistant en :

- + 6 026 584,76 \* de variation de trésorerie ;
- 6 808 943,22 € de résultat patrimonial que le Conseil d'administration a décidé d'affecter en report à nouveau
- + 10 280 069,36 € de capacité d'autofinancement
- + 28 105 302,48 € de variation de fonds de roulement

Il a arrêté les durées d'amortissement à hauteur de 30 ans pour les coques de bâtiment, 20 ans pour les ouvrages de second œuvre et de fluide, 15 ans pour les appareils élévateurs et 5 ans pour les matériels.

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est déclaré satisfait des mesures de qualité comptables mises en œuvre depuis deux ans : convention de gestion entre l'ordonnateur et l'agent comptable, contrôle interne, service facturier, cartographie des risques...

#### **La Charte relative à Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay**

Créée par la loi du Grand Paris du 3 juin 2010, ce dispositif législatif unique en France rend 4 115 hectares d'espaces naturels et agricoles non urbanisables et préserve les exploitations agricoles situés dans son périmètre.

Afin de répondre aux enjeux forts de sa gouvernance, l'État a réuni les acteurs institutionnels pour rédiger la charte dont les objectifs sont :

- partager une vision commune de la vocation de la ZPNAF
- définir les types d'aménagement ou d'installation qui pourront être autorisées à se développer dans la ZPNAF
- organiser le processus consultatif et de suivi des projets en ZPNAF

Les signataires de la charte sont : la préfecture de Région Ile-de-France et les préfectures de l'Essonne et des Yvelines, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, les Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, les Villes et les

agglomérations concernées par le périmètre de la ZPNAF, l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière, la Chambre interdépartementale de l'agriculture, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, la Société du Grand Paris, le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, etc.

### **Participation de l'Agence nationale de la recherche relative au Plan Campus**

L'ANR participe financièrement à l'aménagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au titre des actions du programme d'Investissements d'avenir concernant le développement scientifique et technologique du plateau de Saclay et l'opération Campus. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a approuvé l'augmentation du montant de sa participation à la ZAC du quartier de Moulon à concurrence de 2 M€.

### **Adhésion au club de la Cité de l'architecture et du patrimoine**

En devenant membre constructeur du club de la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'EPA Paris-Saclay s'associe aux rencontres professionnelles et d'échanges sur les bonnes pratiques, le développement durable, la conservation du patrimoine, etc. Ouvert à tous les salariés de l'EPA, ce club leur permet de se former, de s'informer et de bénéficier de l'expérience de diffusion de la culture architecturale pour leurs propres outils de concertation.

Le montant de l'adhésion, d'une durée de 3 ans, s'élève à 24 000 €.

Enfin, le Conseil d'administration a exprimé sa profonde désapprobation quant à la décision de l'État du 22 février 2018 de reporter la réalisation de la ligne 18 du métro du grand Paris.

Il a acté que l'État s'engage à :

- réaliser le Grand Paris Express dans son intégralité, confirmant ainsi la construction de la ligne 18 jusqu'à Versailles ;
- respecter son calendrier : au plus tard en 2027 sur le plateau de Saclay et en 2030 dans les Yvelines ;
- lancer les travaux préparatoires de la ligne dès cette année et notifier les procédures de marché de Génie civil concernant le premier tronçon de la ligne Orly - CEA Paris-Saclay, au plus tard en 2020.

Le Conseil d'administration a demandé à l'État de réfléchir à toutes les solutions financières permettant d'avancer le calendrier et d'examiner toutes les mesures facilitant les accès au Campus urbain dans l'attente de l'arrivée de la ligne 18.

Tirant les conséquences du décalage de l'arrivée de la ligne 18, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen du projet d'aménagement de Corbeville à un prochain Conseil d'administration afin de prendre le temps d'études de déplacements complémentaires.

**Contacts presse :**

Agence Manifeste / Lorraine Froment  
[lorraine.froment@manifeste.fr](mailto:lorraine.froment@manifeste.fr) – 01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiamonti  
[jerome.chiamonti@oin-paris-saclay.fr](mailto:jerome.chiamonti@oin-paris-saclay.fr) – 01 64 54 26 78

---

## Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay impulse et coordonne le développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement économique international. Il est aménageur de zones d'aménagement concerté dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national.

Paris-Saclay est un territoire majeur de développement et d'innovation qui s'appuie sur :

- L'Université Paris-Saclay représentant une concentration scientifique exceptionnelle par son ampleur, sa diversité disciplinaire et son niveau d'excellence ;
- Une dynamique d'innovation à l'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- Des pôles urbains existants et une zone naturelle et agricole protégée accompagnés des services innovants et des nouvelles technologies ;
- La ligne 18 du métro automatique du Grand Paris qui reliera Orly à Saclay en 2027 puis jusqu'à Versailles en 2030.

Le projet opérationnel est aujourd'hui mis en œuvre dans les deux quartiers de l'École polytechnique et de Moulon avec :

- 222 195 m<sup>2</sup> de projets livrés (EDF Lab Campus, EDF Lab R&D, Extension des laboratoires de l'École polytechnique, le Lieu de vie, l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay, CentraleSupélec, ENSAE ParisTech, le Radar de l'Aviation Civile...)
- 287 180 m<sup>2</sup> sont en chantiers ou en cours de l'être
- 198 096 m<sup>2</sup> sont en cours de consultation
- 185 059 m<sup>2</sup> sont à l'étude

Sur le campus urbain, le projet comprend 380 000m<sup>2</sup> de logements familiaux et 168 000m<sup>2</sup> de résidences étudiantes.

Le Conseil d'administration de l'Établissement public ayant pris l'initiative de quatre zones d'aménagement concerté sur les secteurs de Satory-Ouest et de Satory-Est à Versailles, de Boubas-Louise Michel à Trappes, et de Corbeville à Orsay et Saclay. Elles font l'objet d'études et de concertations avec le public.

### Contact

**Établissement public  
d'aménagement Paris-Saclay**

6 boulevard Dubreuil  
91400 Orsay  
[www.epaps.fr](http://www.epaps.fr)

**Agence Manifeste**  
Lorraine Froment  
[lorraine.froment@manifeste.fr](mailto:lorraine.froment@manifeste.fr)  
01 55 34 99 87

**EPA Paris-Saclay**  
Jérôme Chiamonti  
[jerome.chiamonti@oin-paris-saclay.fr](mailto:jerome.chiamonti@oin-paris-saclay.fr)  
01 64 54 26 78



facebook.com/ParisSaclay



@parissaclay



Paris\_saclay



Etablissement public  
d'aménagement Paris-Saclay



youtube.com/ParisSaclay